



Formation BNSSA 2019-2020

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère propose aux jeunes du territoire des formations BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Ce diplôme permet à son détenteur de pouvoir postuler et d'accéder plus rapidement à un job d'été. Vous avez 17 ans ou plus et souhaitez obtenir rapidement ce diplôme ? Alors, inscrivez-vous avant le vendredi 1^{er} novembre 2019.

Le BNSSA, c'est quoi ?

Le **BNSSA** est un diplôme professionnel permettant **d'exercer en autonomie la surveillance des baignades** d'accès gratuit au public, aménagées et réglementairement autorisées ; et **d'exercer** sous la responsabilité d'une personne qualifiée, **la surveillance des piscines** d'accès payantes.

À qui s'adresse-t-il ?

- Toute personne ayant **17 ans ou plus**,
- Toute personne ne présentant **pas de contre-indication médicale**,
- Toute personne satisfaisant aux **tests d'orientations**.

Comment je m'inscris ?

1. Envoyer un mail à dboulanger@capi38.fr

Faire une demande de participation aux tests d'orientation **avant le vendredi 1^{er} novembre 2019**. Précisez votre nom, prénom, date de naissance et lieu de naissance, téléphone, mail ainsi que votre adresse postale.

2. Participer au **test d'orientation** auquel vous serez convoqué. Il aura lieu **le Mardi 5 novembre 2019 à 20h15** à la **piscine Saint-Bonnet CAPI à Villefontaine**.

3. **Les candidats retenus** à l'issue des tests **recevront par courrier ou mail un dossier d'inscription** à la formation qui se déroulera à la **piscine Saint-Bonnet CAPI à Villefontaine**.

L'examen

Une seule session d'examen (date définie ultérieurement) sera proposée pour chaque stagiaire s'il a respecté les obligations d'assiduités et s'il obtient un avis favorable des formateurs. En cas d'échec, si les places en session d'examen le permettent et sur avis favorable des formateurs, une seconde chance pourra éventuellement être proposée.

Conditions d'inscription à l'examen :

- Avoir fait l'objet d'un **avis favorable** de la part de l'équipe pédagogique (assiduité, niveau suffisant,...).
- Avoir **18 ans** à la date de l'examen. Si le candidat est mineur et âgé de plus de 17 ans, il peut être présenté mais n'aura le diplôme qu'à sa majorité.
- Détenir un **certificat médical** de non contre-indication de **moins de 3 mois** avant la date de l'examen.
- Avoir réussi la **formation Premiers Secours** en Equipe de niveau 1, réalisée pendant la formation BNSSA.

Les formations

BNSSA en continue (675€) de novembre 2019 à mars 2020.

BNSSA en accélérée (625€) de fin février à mars 2020.

Recyclages : PSE1 (et BNSSA (dates à définir)

➤ Plus d'informations :

Renseignements et inscriptions avant le **5 novembre 2019**

Par e-mail : dboulanger@capi38.fr

ou en appelant durant les heures d'ouverture au public en piscines au :
06 43 58 65 38.

